



Procès-verbal approuvé de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le lundi, 12 mars 2018 à 17 h, au Centre administratif, Commission scolaire Central Québec, 2046 chemin Saint-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4.

Présent: Stephen Burke Président
 Debbie Cornforth Commissaire-parent (visioconférence)
 Debbie Ford-Caron Commissaire (visioconférence)
 Jason Kilganan Commissaire-parent (visioconférence)
 Cameron Lavallee Commissaire (visioconférence)
 Wyna Marois Commissaire (visioconférence)
 Stephen Pigeon Directeur général
 Jean Robert Vice-président (visioconférence)
 Jo Rosenhek Commissaire (visioconférence)
 Jo-Ann Toulouse Commissaire (visioconférence)
 Aline Visser Commissaire (téléphone)

Absent: Isabel Béland Commissaire-parent
 Heather Clibbon Commissaire
 Sara Downs Commissaire
 Christian Falle Commissaire-parent
 Chantal Guay Commissaire
 Esther Paradis Commissaire

En présence: Sandra W. Griffin Secrétaire générale

18-02A.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 17 h 10.

Il est noté que le Président, le Directeur général et la Secrétaire générale étaient présents au Centre administratif et qu'il y avait quorum.

18-02A.02 Adoption de l'ordre du jour

Il est PROPOSÉ par J.-A. Toulouse, APPUYÉ par A. Visser et RÉSOLU à l'unanimité; d'adopter l'ordre du jour tel quel.

18-02A.03 Période de questions réservée au public

Aucun public n'était présent.

Exception au sujet d'un contrat d'approvisionnement

ATTENDU QUE la communauté de Kawawachikamach a vécu une importante panne de courant pendant une assez longue période à l'automne 2017 à la suite de la défectuosité d'une turbine dans la région de Schefferville;

ATTENDU QUE, jusqu'à tout récemment, la turbine ne fonctionnait toujours pas normalement, obligeant le recours à des pannes de courant rotatives de façon sporadique;

ATTENDU QUE l'absence d'une source fiable d'électricité pour l'École Jimmy Sandy Memorial ainsi que pour la communauté est une question de sécurité;

ATTENDU QUE la nation naskapie a demandé au ministère de l'Éducation d'acheter une génératrice industrielle en tant que source d'électricité pour la communauté, advenant le cas où une autre importante panne de courant devait se reproduire;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation comprend bien que c'est une question de sécurité et qu'il a déjà donné son approbation pour l'achat de ladite génératrice industrielle;

ATTENDU QUE l'achat d'une génératrice industrielle pour l'École Jimmy Sandy Memorial permettrait aux membres de la communauté de disposer d'un endroit chaud et sécuritaire, doté d'eau et d'électricité, où ils pourraient se réfugier;

ATTENDU QUE la date limite pour l'achat de ladite génératrice industrielle est le 31 mars 2018;

ATTENDU QUE le délai imparti est nettement trop court pour avoir recours à un appel d'offres public standard comme le stipule la Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la Commission scolaire Central Québec;

ATTENDU QUE la Politique relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la Commission scolaire Central Québec prévoit des exceptions dans certaines circonstances;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec a l'intention de présenter un appel d'offres sur invitation à trois firmes étant en mesure d'offrir ce type d'équipement industriel;

ATTENDU QUE cette opportunité garantirait une stabilité pour la communauté, dans un délai raisonnable, et qu'elle permettrait à la Commission scolaire Central Québec d'assurer la sécurité des élèves, du personnel et de la communauté;

18-02A.04 **Exception au sujet d'un contrat d'approvisionnement (continué)**

Il est PROPOSÉ par J. Rosenhek, APPUYÉ par J. Kilganan et RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec autorise la Commission scolaire à avoir recours à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de services lié à l'achat d'une génératrice industrielle pour l'École Jimmy Sandy Memorial même si la valeur de cette acquisition est de plus de 100 000 \$, et ce, pour des raisons de sécurité et considérant le court délai relatif à l'approbation préalable du ministère de l'Éducation; et

QUE le président soit autorisé à signer le contrat au nom de la Commission scolaire Central Québec.

18-02A.05 **Période de questions réservée au public**

Aucun public n'était présent.

18-02A.06 **Ajournement**

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron de lever la séance à 17 h 20.

Sandra Wright Griffin
Secrétaire générale

Stephen Burke
Président

Adopté le 21 mars 2018.